

FORMATIONS AFVAC

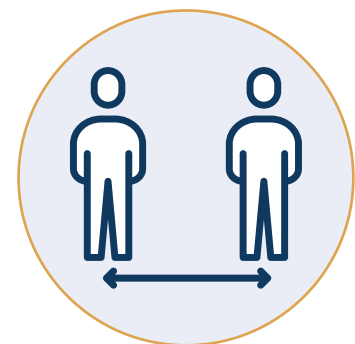
Vos interrogations sur le protocole sanitaire

L'AFVAC est heureuse de pouvoir vous accueillir à ses formations 2024.

L'AFVAC suit les recommandations et obligations du Ministère de la Santé et de la Prévention.

A ce jour, aucune restriction sur les formations n'est imposée.

Cependant, pour la santé de tous, l'AFVAC vous invite à respecter les gestes barrières.



Le protocole sanitaire de l'AFVAC est susceptible d'évoluer et sera mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, et des derniers décrets, recommandations ou préconisations qui paraîtront.

Nous restons à votre écoute pour toute question ou information complémentaire concernant notre protocole sanitaire : contact@afvac.com